

A.N.V.V.E.N.



Bohars le 25 février 2012

Monsieur Jean-Pierre Bel
Président du Sénat
Paris

Objet : reconnaissance et indemnisation des victimes des essais nucléaires.

Référence : loi Morin n° 2010-2 du 5 janvier 2010.

Pièce jointe : Mon courrier du 25 octobre 2011

Monsieur le Président,

Par courrier du 25 octobre 2011, j'ai appelé votre attention sur la mauvaise application de la loi Morin destinée à reconnaître et indemniser les victimes des essais nucléaires. Cette loi a été détournée de son objet principal, par le vote d'un article 4 alinéa II qui ne respecte pas l'esprit voulu par le ministre de la Défense. En effet les sénateurs de la majorité présidentielle, sous la conduite du rapporteur MP Cléach, n'ont pas voulu introduire dans la loi *le renversement de la charge de la preuve*. La conséquence de ce manque d'objectivité est dramatique : le CIVEN rejette 99% des demandes présentées par les cancéreux qui ont le mieux servi la France.

Mardi dernier le 21 février, en commission consultative de suivi présidée par le ministre Gérard Longuet, j'ai tenté d'infléchir la rigidité du rapporteur. Il se maintient dans son refus obstiné de reconnaître sa faute.

Face à pareille intransigeance, je reviens vers vous, pour vous supplier de mettre à l'ordre du jour, l'amendement n° 32 présenté le 14 octobre 2009 par vos collègues Mme Voynet et Blandin et J Desessard. Les sénateurs de droite, ont rejeté ce petit amendement qui aurait pu changer le sens de la loi pour la mettre en conformité avec les intentions clairement exprimées par H Morin à plusieurs reprises, au cours du débat au Parlement.

La discussion de ce petit texte de 3 lignes, ne devrait pas bouleverser l'ordre du jour de votre assemblée, à quelques jours de sa mise en attente des élections à venir.

Monsieur le Président, les victimes sont usées par des années de souffrance et meurtries par l'indifférence générale qui entoure leur drame.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pierre Marhic
Président de l'ANVVEN

Copies : Michele Demessine - Gisèle Printz - Gérard Roche Catherine Deroche - Jean-Louis Carrere - Jean-Pierre Sueur - François Marc - ANVVEN -